

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2024 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat/-e	Page 2 sur 10
---	------------------------------------	---------------

Enoncé du devoir

La partie 1 de l'examen, intitulée « Réfléchir sur la méthode de travail personnelle », se répartit en deux tâches distinctes :

- 1.1. : un rapport de réflexion écrit, à rendre au préalable ;
- 1.2. : une présentation orale à réaliser lors de la session d'examen ; celle-ci est suivie d'un entretien professionnel avec les expert-e-s.

Les exigences liées à cette partie de l'examen (tâches 1.1 et 1.2) et le déroulement de l'examen figurent ci-après.

1. Rapport de réflexion

Objectif

Les candidat-e-s montrent qu'ils/elles sont en mesure de structurer de manière professionnelle la collaboration avec les participant-e-s et les employeurs/-euses et de réfléchir à leur comportement.

Contenu du travail

Les 2 situations exposées sont issues de la pratique du/de la candidat-e. Elles tiennent compte du profil de qualification de spécialiste en insertion professionnelle avec brevet fédéral et des théories, concepts et méthodes spécifiques à la discipline.

Les thèmes à traiter sont déterminés par le groupe d'expert-e-s.

Procédure

Le rapport écrit est partiellement conduit en ce que des thèmes de base sont proposés. Ces thèmes concernent 2 sujets que sont les relations avec les bénéficiaires et celles avec les employeurs/-euses. Les thèmes sont déterminés par les expert-e-s 7 mois avant la date d'examen ; la liste finalisée figure ci-après. Les candidat-e-s doivent s'y conformer et opérer leur choix de sujet en tenant compte de cette liste.

Les candidat-e-s réalisent leur écrit en tenant compte des instructions qui suivent, notamment en ce qui concerne les conditions de rédaction et d'envoi.

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2024 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat/-e	Page 3 sur 10
---	------------------------------------	---------------

Exigences formelles

Le rapport de réflexion se compose d'environ 12-15 pages A4 au total, soit d'un volume s'articulant entre 28'800 et 38'400 caractères au total, espaces inclus.

Ces chiffres concernent le corps du texte et les notes de bas de page. Sont exclus du décompte : page de titre, table des matières, glossaire, bibliographie ; les annexes sont limitées à 4 et – en cas de texte – ne dépassent pas le tiers du volume prévu pour le travail. D'éventuelles annexes peuvent être adjointes au travail ; elles servent alors à l'illustration des propos et ne peuvent pas être à prendre en considération comme complément du texte de base.

Le rapport écrit en tant que tel comprend deux 2 thèmes traitant de situations concernant les participant-e-s d'une part et les employeurs/-euses d'autre part. Chaque partie est traitée à valeur égale. Il est consacré une proportion de 1/3 de texte à la description d'une situation en lien avec la thématique ; les 2/3 restant sont consacrés à des élaborations réflexives sur sa propre pratique. Une brève introduction (moins d'une page) permet de situer le contexte de travail dans lequel se sont déroulées les situations exposées.

La page de titre contient la dénomination du document – « Rapport de réflexion relatif à l'examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle » –, pour l'examen d'octobre 2023, nom, prénom, adresse de courriel et date de soumission.

Le mode de citation – fidèle à la lettre et fidèle au sens – correspond à une procédure courante ; il répond au critère de transparence. Les références bibliographiques sont complètes, afin que les sources pertinentes puissent être identifiées sans équivoque. Elles contiennent les informations suivantes :

Nom, prénom de l'auteur-e, année de parution, titre de la publication. Lieu : Editeur

La bibliographie n'énumère que des sources auxquelles le rapport se réfère. Inversement, toutes les sources mentionnées dans la bibliographie sont utilisées dans le rapport.

Dans le cas de sources provenant d'Internet, il faut s'assurer que le lien indiqué mène bien à la page correspondante.

Les documents non publiés ou les scripts ne sont pas considérés comme des sources, car ils ne peuvent pas être consultés par les experts.

Les illustrations, telles que les images, les graphiques, les tableaux, etc. doivent être accompagnées d'un titre et la source correspondante doit être mentionnée dans la liste des illustrations.

Le strict respect de la protection des données doit être assuré. Toutes les données personnelles des clients doivent être rendues anonymes.

De même, il convient de tenir compte d'un langage adapté aux genres.

Une déclaration de travail autonome signée est présentée. Tout plagiat avéré entraîne l'exclusion de l'examen (voir guide de la partie 1 de l'examen). Le nombre de signes de Word en tant que printscreen est intégré à la déclaration.

Le dernier délai de soumission est le **2 août 2024**.

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2024 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat/-e	Page 4 sur 10
---	------------------------------------	---------------

Le document doit être nommé comme suit :
Nom Prénom_Rapport de réflexion_EP SIP_2024

Le rapport de réflexion est adressé au secrétariat des examens info@examen-sopro.ch sous forme de fichier Word et de document PDF. Le document PDF contient tout le travail, le fichier Word exclusivement les chapitres 1-5 (base pour le contrôle des caractères et de plagiat).

En cas de soumission tardive du rapport de réflexion et si le nombre de caractères requis n'est pas respecté, l'admission à l'examen professionnel est retirée avec frais.

Liste des thèmes

Pour réaliser le rapport de réflexion, veuillez choisir un des thèmes figurant ci-dessous et l'indiquer clairement dans votre texte.

Choix de thèmes à traiter

1. Thèmes en lien avec le domaine de compétences A : Collaboration avec les participant-e-s

Pour votre rapport de réflexion, pour la partie liée à la collaboration avec les participants/-es, vous avez la possibilité de choisir le thème que vous souhaitez traiter. Celui-ci doit être issu de la liste figurant ci-dessous. Pour chacun des thèmes et pour vos présentations, la base de réflexion est la description d'une procédure concrète, issue de votre pratique en tant que SIP.

	Thématiques
1)	En partant d'un exemple concret issu de sa pratique, le/la candidat-e décrit comment il/elle s'y prend pour permettre à un-e participant.e ayant une problématique complexe de parler de ses limitations lors d'un entretien d'embauche avec un employeur potentiel.
2)	Sur la base d'une situation vécue, le/la candidat-e décrit la phase initiale menée avec un-e participant-e en vue de la mise en route d'un projet d'insertion. Il/elle décrit comment il négocie la collaboration avec le/la participant-e, en prenant en compte les exigences des prescripteurs (OAI, ORP, CSR, etc.).
3)	En partant d'une situation vécue, le/la candidat-e décrit comment il aide un-e participant-e à évaluer la rencontre avec un employeur potentiel et à en tirer des enseignements pour les étapes suivantes de son projet.

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2024 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat/-e	Page 5 sur 10
---	------------------------------------	---------------

Choix de thèmes à traiter

2. Thèmes en lien avec les domaines de compétences B et C : Collaboration avec les avec les employeurs/-euses

Pour votre rapport de réflexion, pour la partie liée à la collaboration avec les employeurs/-euses, vous avez la possibilité de choisir le thème que vous souhaitez traiter. Celui-ci doit être issu de la liste figurant ci-dessous. Celui-ci doit être issu de la liste figurant ci-dessous. Pour chacun des thèmes et pour vos présentations, la base de réflexion est la description d'une procédure concrète, issue de votre pratique en tant que SIP.

	Thématiques
1)	En partant d'un exemple concret vécu en entreprise, le/la candidat.e décrit comment il/elle s'y prend pour gérer une situation conflictuelle à la place de travail d'un-e participant-e.
2)	En partant d'un exemple concret, le/la candidat.e décrit comment il/elle s'y prend lorsqu'une des parties prenantes au projet freine le projet d'insertion.
3)	En partant d'une situation concrète complexe, le/la candidat.e décrit et justifie les actions qu'il/elle a mis en place en vue de favoriser la création d'un partenariat avec une entreprise, permettant de s'inscrire dans le temps en s'assurant de futures collaborations.

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2024 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat/-	Page 6 sur 10
---	-----------------------------------	---------------

Critères d'évaluation

Les principales compétences évaluées sont les capacités rédactionnelles, les compétences de mise en œuvre ainsi que les capacités réflexives.

1.1 Rapport de réflexion, critères pris en compte :

1.1.1 Capacités rédactionnelles

Critère	Précisions attendues	Nombre maximal de points
1.1.1.1	<ul style="list-style-type: none"> Le texte respecte les règles d'orthographe, de syntaxe et de mise en page d'usage. 	3 points
1.1.1.2	<ul style="list-style-type: none"> Le contenu de la présentation des deux thématiques est bien structuré et équilibré entre la description de situations professionnelles et l'exposé de réflexions personnelles (un tiers/deux tiers). 	3 points

1.1.2 Pertinence de la procédure décrite

Critère	Précisions attendues	Nombre maximal de points
1.1.2.1 Thème 1	<ul style="list-style-type: none"> Les enjeux et les freins à l'insertion sont pris en compte pour faire une analyse des risques. Les techniques exposées sont maîtrisées et démontrent une connaissance d'éléments théoriques spécifiques au métier (avec indication des références). Les actions menées démontrent sa capacité à suivre une procédure. 	9 points
1.1.2.2 Thème 2	<ul style="list-style-type: none"> Les enjeux et les freins à l'insertion sont pris en compte pour faire une analyse des risques. Les techniques exposées sont maîtrisées et démontrent une connaissance d'éléments théoriques spécifiques au métier. Les actions menées démontrent sa capacité à suivre une procédure. 	9 points

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2024 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat/-e	Page 7 sur 10
---	------------------------------------	---------------

1.1.3 Pertinence de l'intégration du rôle professionnel

Critère	Précisions attendues	Nombre maximal de points
1.1.3.1 Thème 1	<ul style="list-style-type: none"> Les actions menées sont présentées de manière pertinente et en adéquation avec le contexte et mandat confié. Le rôle de spécialiste en insertion professionnelle est compris et assumé, en démontrant sa capacité à travailler avec toutes les parties prenantes. 	6 points
1.1.3.2 Thème 2	<ul style="list-style-type: none"> Les actions menées sont présentées de manière pertinente et en adéquation avec le contexte et mandat confié. Le rôle de spécialiste en insertion professionnelle est compris et assumé, en démontrant sa capacité à travailler avec toutes les parties prenantes. 	6 points

1.1.4 Qualité professionnelle de la réflexion et de l'auto-évaluation

Critère	Précisions attendues	Nombre maximal de points
1.1.4.1 Thème 1	<ul style="list-style-type: none"> Le/la candidat-e est capable de mener une réflexion globale et holistique sur la situation présentée. Le/la candidat-e est capable d'analyser les rôles et influences des divers-es acteurs/actrices impliqués Le/la candidat-e est en capacité d'évaluer le rôle que joue le contexte dans le traitement de la situation. 	9 points
1.1.4.2 Thème 2	<ul style="list-style-type: none"> Le/la candidat-e est capable de mener une réflexion globale et holistique sur la situation présentée. Le/la candidat-e est capable d'analyser les rôles et influences des divers-es acteurs/actrices impliqués Le/la candidat-e est en capacité d'évaluer le rôle que joue le contexte dans le traitement de la situation. 	9 points

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2024 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat/-e	Page 8 sur 10
---	------------------------------------	---------------

Critère	Précisions attendues	Nombre maximal de points
1.1.4.3 Thème 1	<ul style="list-style-type: none"> Le/la candidat-e est capable de se voir agir et d'ajuster son comportement et ses actions Les compétences et aptitudes acquises sont mentionnées Les enseignements et les souhaits de progression sont explicités Les apprentissages sont mentionnés ainsi que les perspectives d'évolution dans ses propres actions et attitudes afin d'être mieux adapté-e-s à des défis similaires à l'avenir. 	9 points
1.1.4.4 Thème 2	<ul style="list-style-type: none"> Le/la candidat-e est capable de se voir agir et d'ajuster son comportement et ses actions Les compétences et aptitudes acquises sont mentionnées Les enseignements et les souhaits de progression sont explicités 	9 points

2. Présentation et entretien professionnel

Objectif

Les candidat-e-s présentent une sélection de contenus et d'enseignements exposés dans leur rapport de réflexion. La présentation orale se distancie partiellement de la présentation écrite et apporte des angles complémentaires de compréhension.

Dans le cadre de l'entretien professionnel, ils/elles répondent à des questions de concrétisation et de justification des expert-e-s. Ils/elles expliquent et motivent ensuite leur manière de procéder dans des conditions-cadres modifiées.

Procédure

Cette phase d'examen se déroule en 2 parties principales, le temps à disposition (40 minutes au total) étant réparti équitablement entre elles.

Durant la partie 1, les candidat-e-s mettent tout d'abord en exergue une sélection de contenus et d'enseignements tirés de leur rapport de réflexion. Ils répondent ensuite à des questions de concrétisation et d'explicitation des experts/-es.

La partie 2 amène les candidat-e-s à exposer comment ils/elles réagiraient si les conditions-cadres de l'accompagnement arrivaient à être modifiées ; ils/elles motivent ensuite leur manière de procéder. La présentation des modifications des conditions-cadres est faite par les expert-e-s, pour chacun des deux thèmes traités par le/la candidat-e.

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2024 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat/-e	Page 9 sur 10
---	------------------------------------	---------------

Exigences formelles

En préambule, les candidat-e-s présentent le chapitrage de leur exposé, soit les thèmes principaux qu'ils souhaitent mettre en exergue. Pour ce faire, ils/elles peuvent remettre une fiche aux expert-e-s ou utiliser un panneau conférence (flip-chart). L'utilisation d'un système de projection (visualiseur) est également possible.

Si vous souhaitez utiliser un vidéoprojecteur, un appareil équipé d'une connexion HDMI est à votre disposition. Vous devez apporter un ordinateur portable personnel. L'organisation de l'examen n'assume aucune responsabilité quant à la compatibilité des appareils. En cas d'empêchement, la limite des 5 minutes ne peut être dépassée ; une autre solution devra être trouvée. Les contenus présentés de cette manière seront également fournis aux expert-e-s au format papier.

L'utilisation de films et/ou supports audios n'est pas autorisée.

Au terme de cette partie d'examen, les candidat-e-s remettent aux expert-e-s l'ensemble des documents utilisés.

Déroulement temporel

Préparation de la présentation	max. 5 minutes
Présentation des points d'importance du rapport de réflexion	env. 10 minutes
Dialogue avec les experts/-es (questions d'approfondissement)	env. 10 minutes
Traitement des modifications des conditions-cadres	env. 20 minutes

Critères d'évaluation

Les principales compétences évaluées sont la compétence à se présenter, les connaissances spécialisées, la capacité d'argumentation et de réflexion.

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2024 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat/-e	Page 10 sur 10
---	------------------------------------	----------------

1.2 Entretien professionnel, critères pris en compte :

1.2.1 Structure et contenu de la présentation

Critère	Précisions attendues	Nombre maximal de points
1.2.1.1	<ul style="list-style-type: none"> La présentation reprend de manière adéquate les éléments essentiels du rapport écrit. Les options de présentation (y compris l'utilisation de moyens auxiliaires) permettent au candidat/à la candidate de faire part de ses positionnements de manière claire, précise et cohérente. La présentation orale se distancie de la présentation écrite et apporte des angles complémentaires de compréhension. Le temps imparti est respecté. 	12 points

1.2.2 Qualité des réponses aux questions de concrétisation et de justification

Critère	Précisions attendues	Nombre maximal de points
1.2.2.1	<ul style="list-style-type: none"> Le/la candidat-e apporte les compléments nécessaires à la bonne compréhension de la situation. Le/la candidat-e est en capacité d'argumenter ses points de vue (justification) de manière claire et précise. Dans le cadre du dialogue avec les expert-e-s, le/la candidat-e parvient à développer et étendre ses réflexions. 	9 points

1.2.3 Pertinence des explications et justifications de la procédure en cas de modification des conditions-cadres

Critère	Précisions attendues	Nombre maximal de points
1.2.3.1 Thème 1	<ul style="list-style-type: none"> Le/la candidat-e comprend les nouveaux enjeux. Le/la candidat-e propose des solutions nouvelles constructives et novatrices. Le/la candidat-e démontre de sa capacité à intégrer une vision large de la situation 	9 points
1.2.3.2 Thème 2	<ul style="list-style-type: none"> Le/la candidat-e comprend les nouveaux enjeux. Le/la candidat-e propose des solutions nouvelles constructives et novatrices. Le/la candidat-e démontre de sa capacité à intégrer une vision large de la situation 	9 points